Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Secrétariat général **Délégation à la mobilité et aux carrières** **78, rue de Varenne** **75349 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de mobilité** **SG/DMC/2020-8** **03/01/2020**

Date de mise en application : 29/12/2019
Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 28/01/2020
Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 1

Objet : Vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Nouvelle-Aquitaine)

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF DDT(M) DD(CS)PP

Avis de vacance d'un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Nouvelle-Aquitaine)

JO n° 302 du 29 décembre 2019

Un emploi de directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Nouvelle-Aquitaine (groupe III) est susceptible d'être prochainement vacant. Sa résidence administrative est fixée à Bordeaux.

Les candidats doivent satisfaire aux conditions d'accès aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat régis par le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat.

Contexte et missions principales

Placé sous l'autorité du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt qu'il assiste, le directeur régional adjoint participe à la mise en œuvre des politiques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA).

La direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de Nouvelle-Aquitaine emploie environ 320 agents répartis sur trois sites principaux : siège de Limoges, antennes de Bordeaux et de Poitiers.

Le directeur régional adjoint basé à Bordeaux est d'abord directeur du site et à ce titre doit encadrer une centaine d'agents. De par sa localisation, il est fréquemment chargé de représenter le directeur régional auprès de l'administration préfectorale et du conseil régional.

Compétences recherchées

Les compétences recherchées sont les suivantes :

- expérience variée et confirmée dans les champs d'intervention du MAA ;

- capacité managériale avérée ;

- loyauté, capacité à animer et à s'intégrer dans une équipe ;

- capacité à développer une approche prospective des enjeux ;

- qualités relationnelles et capacité à entretenir et à développer des relations de travail confiantes avec les services des autres administrations.

Personnes à contacter et dépôt des candidatures

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Philippe de GUENIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine (tél. : 05-55-12-92-48), ou auprès de la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (tél. : 01-49-55-41-55).

Les dossiers de candidature, composés d’une lettre de motivation et d’un curriculum vitae, doivent être transmis, par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, au ministère de l’agriculture et de l’alimentation, à l’attention de la secrétaire générale, 78, rue de Varenne, 75349 Paris Cedex 07 SP, avec copie à la déléguée à la mobilité et aux carrières à l’adresse claudine.lebon@agriculture.gouv.fr.